

Les Attestants. Naissance et enjeux d'un mouvement confessant au sein de l'Église Protestante Unie de France.

**par Christophe
DESPLANQUE**

*Pasteur de l'ÉPUdF,
secrétaire
des « Attestants »,
Alès, France*

Introduction

Cet article a pour objet de relater brièvement et d'expliquer l'émergence des Attestants, un mouvement à la fois pleinement situé au sein de l'Église protestante unie de France, constitué exclusivement de membres de cette Union, refusant toute perspective schismatique, qui s'est pourtant doté de statuts propres (ceux d'une association Loi de 1901) pour garder une autonomie d'organisation et d'action. Nous tenterons de montrer comment un débat synodal, en l'occurrence celui qui a été consacré au thème de la bénédiction en 2014-2015, a pu révéler un malaise ecclésial profond aux niveaux institutionnel (les questions de représentativité, de modalités de prises de décision) et théologique (les difficultés liées au pluralisme théologique, héritage historique de l'Église protestante unie de France).

1. Aux origines : le débat autour de la bénédiction des couples de même sexe¹

Au début de 2014 est lancée dans les paroisses membres de l'Église protestante unie de France (issue depuis 2013 de la réunion de l'Église Réformée et de l'Église Évangélique Luthérienne) une réflexion intitulée *Bénir. Témoins de l'Évangile dans l'accompagnement des personnes et des couples*. Elle aboutira en 2015 à la décision prise par le synode national de l'ÉPUdF, réuni à Sète, d'ouvrir la possibilité aux Églises et pasteurs de l'Union qui le souhaitent de célébrer

¹ Ci-après BCMS.

des bénédictions entre personnes mariées de même sexe (la loi sur le mariage pour tous a été promulguée en France en 2013). Deux numéros spéciaux de la revue *Information-Évangélisation*, organe officiel de l'ÉPUdF, avaient été préalablement consacrés à ce sujet et envoyés à tous les conseillers des paroisses et aux pasteurs. Ces documents (dès l'introduction) annonçaient clairement que dans le cadre du sujet assez large de la bénédiction², la question de la célébration liturgique de mariages entre personnes de même sexe serait posée. En quelque sorte, au lendemain de l'institution par la République du mariage pour tous, le Conseil national de l'ÉPUdF demandait au synodaux de se confronter à la question de la bénédiction pour tous.

Les brochures préparatoires situent la réflexion sur la bénédiction dans le cadre d'une théologie de la Grâce, vue comme l'amour inconditionnel de Dieu. Ce qui ne va pas sans poser question. La bénédiction est-elle l'approbation, la validation par Dieu de nos propres projets ou la promesse qui accompagne toute vie entrant dans son propre projet, créateur et rédempteur³ ?

C'est, entre autres préoccupations, ce souci de clarification théologique qui décide trois pasteurs de l'ÉPUdF à publier en décembre 2014, après les sessions des synodes régionaux consacrées à ce thème, un appel aux délégués du synode national qui doit se réunir au mois de mai suivant. Cet appel comporte essentiellement deux volets : il met en garde contre le risque de division que le sujet comporte (certains débats dans les synodes régionaux, en novembre, ont été difficiles) ; d'autre part il plaide pour l'adoption d'un moratoire sur la question (à l'instar de la décision prise par l'Église Protestante d'Alsace-Moselle), en suggérant que l'ÉPUdF entre dans une démarche de type conciliaire : prendre le temps de se mettre d'accord en reprenant sérieusement les questions de sexualité et de conjugalité comme l'avait demandé le synode national de Cognac en 2004⁴.

² Comme l'écrira au lendemain du synode le pasteur Olivier Pigeaud, bibliste reconnu au sein de l'ÉPUdF, « concept absolument flou et bibliquement sans rapport étroit avec le cœur de l'Évangile ». Effectivement, on peut se demander s'il est pertinent de qualifier l'acte de bénir comme « La mission de l'Église » (cf. *Bénir, Témoins de l'Évangile dans l'accompagnement des personnes et des couples, Information/Évangélisation* n° 1-2/2014, volume 1, chap. 5).

³ Voir la mise au point de Jean-Yves Peter, « L'ÉPUdF et la bénédiction pour tous. Essai de décryptage théologique », publié sur le site internet de l'Église réformée Évangélique de Mulhouse en juin 2015.

⁴ Ce synode, à une quasi-unanimité (60 contre, 4 pour) avait demandé au Conseil national de l'Église Réformée de France d'intégrer la question des personnes homosexuelles « dans une réflexion plus large sur la famille, la conjugalité, la parentalité » (décision 27).

Le processus synodal qui aboutira à la décision prise à Sète en mai 2015 a en effet été rapide (entre le lancement du sujet, la consultation des paroisses, des synodes régionaux, et la décision finale du synode national, il aura duré moins d'un an et demi)⁵.

Cet appel trouve un écho favorable auprès d'une cinquantaine de pasteurs qui le cosignent, de même qu'une centaine de conseillers de paroisse. Le Conseil national, par la voix de son président, refusera de le transmettre aux délégués du synode national⁶. Au terme des débats, ces derniers prendront la décision d'ouvrir la possibilité de bénédictions de couples de même sexe à une écrasante majorité⁷. Les délégués ont-ils été persuadés de voter cette décision, du fait qu'elle rendait compte de la diversité des avis (elle précisait que la BCMS ne serait qu'une possibilité, et non un droit, ni une pratique imposée à une paroisse ou un pasteur) ? Était-il temps de reconnaître pragmatiquement ce qui avait déjà cours en certains lieux ? Ou leur souci était-il d'accompagner l'évolution des mœurs et du droit matrimonial, en se démarquant au passage des réserves émises par l'Église catholique et par les Églises évangéliques sur la question ? Certaines prises de position publiques, après, ou voire avant le synode lui-même, peuvent faire pencher en faveur de cette dernière hypothèse⁸.

Les suites du synode

La décision du synode national à Sète aura un fort retentissement – y compris, assez éphémère, sur le plan médiatique –, ce qui n'a rien d'étonnant eu égard aux débats houleux et aux manifestations

⁵ Sur les faiblesses de ce processus : précipitation due au suivisme des tendances de fond de la société ambiante, absence de réflexion quant aux critères de discernement moral et quant à l'herméneutique sur les fondements donnés par la Bible, « feuilletée plutôt que lue », on lira avec intérêt Christophe Singer, « Le discernement moral dans la tradition protestante », in *Revue d'Éthique et de Théologie Morale*, juin 2018, pp. 41-59, en particulier les pages 51-55.

⁶ La raison donnée à ce refus était que la démarche avait été menée en dehors du processus synodal officiel.

⁷ Par 94 voix pour, 3 contre et 8 abstentions, retournement spectaculaire de l'avis majoritaire du SN de Cognac, 11 ans après. Le sociologue Jean Baubérot estime que la pratique du vote à main levée a sans doute eu un effet d'entraînement, et qu'un scrutin à bulletins secrets, plus opportun sur une question aussi sensible, aurait produit un résultat plus mitigé (*Réforme*, n° 3641 du 21 janvier 2016, p. 4).

⁸ Notamment une déclaration du président du Conseil national, le pasteur Laurent Schlumberger, sur France-Inter le 14 mai 2015. Elle évoquait un rapport « plus décomplexé » (que l'Église catholique) des protestants aux questions de société et prédisait qu'à l'instar du ministère pastoral féminin, la bénédiction des couples de même sexe finirait par être aussi bien acceptée.

qui avaient entouré l'adoption en France, de la loi instituant le mariage pour tous en 2013⁹. Certains commentent avec satisfaction, voire vantardise, dans la presse (pas seulement ecclésiastique), la première BCMS célébrée dans leur paroisse¹⁰ ; un clip vidéo chantant la foi en un Dieu « qui bénit ceux qui s'aiment » est même publié sur les réseaux sociaux sitôt connu le résultat du vote synodal...

Le contraste est fort entre cet enthousiasme bruyant et l'incompréhension, voire la sidération que la décision provoque non seulement chez beaucoup de membres de l'ÉPUdF mais aussi dans les autres Églises. Du côté évangélique, on note une volonté ferme de se démarquer de la voie suivie par la communion luthéro-réformée, d'autant plus que sa dénomination, « Église protestante Unie », tendrait à accréditer dans l'opinion l'idée que tous les protestants approuvent la BCMS¹¹. Le Conseil National des Évangéliques de France (CNÉF), dans une déclaration officielle, se dit consterné par la décision de Sète¹².

Une crise est ouverte au sein de la Fédération Protestante de France¹³. La Coordination évangélique de la FPF, dans une déclaration du 18 juin 2015¹⁴, demande par la voix de son président, le pasteur Jean-Marc Potenti que soit « explicité le sens du terme 'communion'... et que soit prise en compte la difficulté d'un témoignage commun devant des choix qui blessent la conscience des membres des Églises de la coordination ». L'Église Apostolique décide de se retirer de la FPF en signe de protestation. Trois Églises évangéliques baptistes

⁹ De nombreuses analyses et réactions paraissent dans la foulée du Synode (quotidiens nationaux : *Le Monde*, *La Croix*... et hebdomadaires *La Vie*, *Réforme*, mensuel *Christianisme Aujourd'hui*...).

¹⁰ Il y en a eu peu, semble-t-il, depuis 2015. On a évoqué une dizaine de BCMS dans l'année qui a suivi le synode de Sète, mais nous n'avons eu accès à aucun décompte précis.

¹¹ Confusion que déplore F. Soriano, président de la pastorale de Nîmes, dans une lettre aux responsables de l'Église Protestante Unie locale (cf. *Bulletin de l'Association des Compagnons pour l'Évangile*, n° 148/2015, p. 13).

¹² Communiqué du 18 mai 2015. On en trouve le texte, avec celui de la décision du synode de Sète et autres déclarations utilement regroupés en annexes du livre-dialogue entre Élián Cuvillier et Charles Nicolas, *Bénir les couples homosexuels ? Enjeux du débat entre protestants*, Olivétan, 2015, pp. 147s.

¹³ Malgré une lettre de son président, le pasteur F. Clavairoly, aux responsables de toutes ses composantes, en date du 28 avril 2015. Présentant l'issue du synode luthéro-réformé, dans un courrier intitulé « notre diversité fait notre richesse », il appelait à la communion en dépit des divergences de conceptions et de pratiques entre les différentes Églises membres de la FPF.

¹⁴ Reproduite in *Bénir les couples homosexuels ?...*, op. cit. pp. 149-151.

quittent même leur propre Fédération parce que celle-ci reste membre de la FPF... Des efforts d'apaisement et de réflexion pour repenser les conditions de collaboration et de communion au sein de la Fédération seront en partie compromis par la tenue d'un stand pro-LGBT et d'une autre manifestation « inclusive » lors de l'événement *Protestants en Fête* à Strasbourg, en octobre 2017¹⁵, initiatives qui soulèveront de nouvelles protestations, de la part du CNÉF notamment.

Du côté catholique, les réserves vis-à-vis de la décision 30 du Synode national 2015 de l'ÉPUdF ne sont pas moins vives. On ne retiendra, entre autres réactions, que l'exclamation de la journaliste Nathalia Trouiller, ex-directrice de la communication du diocèse de Lyon, face à la quasi-absence de références bibliques dans le texte synodal¹⁶ : « *Sola Scriptura*, qu'ils disaient... ».

Un mois après le Synode, en juin 2015, une cinquantaine de pasteurs de l'ÉPUdF en désaccord avec la décision prise à Sète se réunissent à Paris¹⁷. Il s'agit pour beaucoup de déposer leur désarroi dans la prière et le dialogue fraternel, et de chercher ensemble comment sortir de ce que le secrétaire général de l'union, le pasteur Didier Crouzet, nommera assez justement un « conflit de loyautés »¹⁸ : entre la loyauté envers l'Église qui les a appelés à servir, où beaucoup d'entre eux ont trouvé la foi, et celle qu'ils doivent à leurs convictions, notamment dans la façon de recevoir la Bible et de l'interpréter¹⁹. La plupart de ces ministres décideront qu'il convient de créer un mouvement au sein-même de l'Église, incluant non seulement les pasteurs, mais aussi tous les membres qui sont eux aussi pris dans ce « conflit de loyautés » et veulent se donner les moyens de faire entendre leur voix. Il offrira une alternative à tous ceux qui envisagent de sortir de leur Église locale pour manifester leur désapprobation vis-à-vis de la décision synodale. Beaucoup, choqués et amers, l'ont déjà fait « sur la pointe des pieds », voire en motivant leur décision de démissionner des fonctions qu'ils y occupaient (deux associations culturelles de la région Centre-Alpes-Rhône quitteront également

¹⁵ Le rassemblement devait avoir initialement lieu à Lyon, mais la décision du synode de Sète avait provoqué entre les diverses dénominations protestantes locales un désaccord qui en compromettait l'organisation.

¹⁶ La seule citation biblique (§ 1.3) est l'exhortation de 1 P 3,9, d'ailleurs sortie de son contexte.

¹⁷ Le nombre de pasteurs qui ne se reconnaissaient pas dans cette décision était plus important, mais certains, de par leurs responsabilités institutionnelles (commissions ou instances régionales, nationales), n'ont pas voulu l'exprimer officiellement.

¹⁸ In *Réforme*, art. cit., p. 5.

¹⁹ Ce dilemme sera traité plus loin, dans le paragraphe 3.

l'Union suite au synode de Sète²⁰). Il s'agit enfin, pour ces pasteurs, d'envoyer un signal clair aux autres Églises, notamment au sein du monde protestant francophone : non, tous les luthéro-réformés n'approuvent pas le choix de bénir tout couple qui le demande, quelle que soit son orientation sexuelle.

Le mouvement prendra pour nom « les Attestants ». C'est lors d'un congrès fondateur, tenu à Paris le 16 janvier 2016, qu'il naît officiellement, constitué en association, et qu'est adoptée sa déclaration d'intention²¹. Les pasteurs y sont nombreux mais la majorité de l'assistance est constituée de paroissiens, souvent conseillers de paroisse, prédicateurs ou exerçant d'autres responsabilités dans leur Église locale. Alain Chapon, qui devient président des Attestants, n'est d'ailleurs pas pasteur.

La déclaration d'intention souligne à la fois le désaccord qui est à l'origine du mouvement et son désir d'entrer pleinement dans le projet de l'ÉPUdF : devenir une « Église de témoins », donc... attestataire (sans être identitaire). Le terme avait été lancé comme mot d'ordre par le pasteur Laurent Schlumberger, président du Conseil national de l'ÉRF, au synode de Sochaux (qui réunissait pour la première fois réformés et luthériens en 2007). Dans cette perspective, les Attestants veulent contribuer à l'édification de ses membres, encourager leur vie de prière et de témoignage par toutes actions de formation appréciées.

2. Au-delà de la question de la BCMS, la contestation...

... d'une dérive du régime presbytérien-synodal

Le vote massif du synode de Sète, tout comme les conditions du débat qui y a abouti, a permis une prise de conscience, aussi tardive que douloureuse, de plusieurs dysfonctionnements du régime presbytérien-synodal²² au sein de l'ÉPUdF.

Tout d'abord, un problème de *représentativité*. Qui oserait affirmer que le vote quasi-unanime de Sète reflétait vraiment l'état de

²⁰ Même si la décision du Synode de Sète n'était pas l'unique raison du retrait de ces associations culturelles (due aussi à des désaccords avec les instances régionales concernées), elle en a été, incontestablement, le catalyseur.

²¹ Voir l'annexe.

²² Ainsi nommé puisque, rappelons-le, l'autorité est exercée collégialement à la fois au niveau supra-local (les synodes) et local (les conseils presbytéraux élus par l'assemblée générale de chaque association culturelle).

l'opinion à la base ? Il est bien entendu qu'un membre du synode n'a pas à voter en fonction des consignes que sa paroisse lui aurait données, mais plutôt des convictions qu'il a acquises au cours du débat synodal. Mais précisément, comme on l'a vu²³, c'est d'abord la décision d'un synode précédent (celui de Cognac en 2004) que le processus menant à celui de Sète a ignorée. De même que les résultats d'une enquête remontant à 1999 menée par le Conseil Permanent Luthéro-Réformé au sein des paroisses, qui révélait déjà une opposition majoritaire à la BCMS (résultats dont le synode de Cognac a tenu compte). La mémoire synodale semble courte !

La sensibilité « orthodoxe » et confessante, pourtant part constitutive de l'Église Réformée depuis l'unité de 1938, semblait bien sous-représentée au Synode national. Ici, il convient de se pencher sur le mode de constitution de cette assemblée, autorité ultime au sein de la communion luthéro-réformée.

Chaque synode régional (l'ÉPUdF en compte 9) y envoie les délégués qu'il a élus, et qui disposeront donc de la voix délibérative. Mais il n'est guère possible d'en être que par cooptation préalable. Il appartient en effet à chaque conseil régional de soumettre au synode qui l'a élu une liste de candidats à la délégation au synode national, liste systématiquement retenue dans son intégralité, ce qui tend à réduire le vote du synode régional concerné à une simple formalité. Présenter d'autres noms, en concurrence à ceux proposés, serait perçu comme un comportement diviseur, et à notre connaissance, personne ou presque ne s'y est jamais risqué dans l'histoire récente des synodes luthériens ou réformés. Ce mode de cooptation de fait est certes louable dans ses intentions. Il repose sur la confiance faite au discernement collégial des personnes aptes à exercer telle ou telle mission, mais il tend à marginaliser les personnalités de sensibilité théologique ou spirituelle trop marquée, minoritaire, ou jugée telle. Surtout, il favorise l'entre-soi. On « discerne » naturellement mieux les personnes que l'on connaît bien et avec qui « le courant passe »²⁴.

Ce problème de la représentation et de la constitution du synode national, se double à mon sens d'un poids excessif de son collègue exécutif, le Conseil national. Le choix des sujets soumis aux synodes

²³ Cf. note 4.

²⁴ Olivier Abel, professeur de philosophie à la faculté de Théologie protestante de Montpellier, compare sur ce point l'Église Protestante Unie à une « démocratie aristocratique féodale, à l'image des petites républiques italiennes du XIII^e siècle, avec beaucoup de cooptations perpétuelles, où les gens vont chercher des gens qui leur ressemblent » (interview donnée à *La Vie*, 15 déc. 2016, p. 39).

tout comme celui des rapporteurs chargés de l'instruire²⁵ lui appartiennent.

Encore une remarque, sur le principe du vote en synode. Cet outil de prise de décision collective est certes irremplaçable. Il n'en demeure pas moins que l'Église n'est pas une démocratie parlementaire, où la majorité des voix déciderait, sur des questions de fond, de ce qui est légitime ou ne l'est pas. L'appel adressé au synode de Sète (et qui ne fut guère entendu) plaidait, en ce sens, pour un processus *conciliaire* : ne pas prendre de décision, sur un sujet aux enjeux théologiques, éthiques, pratiques non négligeables sans s'être mis d'accord, pour tendre vers le consensus, et éviter la division. Cette démarche fut conduite avec succès, quoique difficilement, dans les premiers temps de l'Église (voir Actes 15 et Galates 2), sur une question également « clivante » : fallait-il demander aux disciples non-juifs de Jésus de se conformer à la loi de Moïse ? La voie conciliaire ne saurait être confondue avec la quête d'un accord sur le plus petit dénominateur commun, encore moins avec celle d'un « consensus mou ». Ce terme qualifierait plutôt à notre sens la décision de Sète, comme on va le voir.

... D'un unilatéralisme théologique

Contrairement à ce qu'une lecture superficielle des débuts du mouvement des Attestants pourrait laisser croire, la raison de fond de leur protestation contre la décision du Synode national de 2015 ne tient pas à un désaccord sur une question d'ordre éthique, même aussi importante que l'orientation sexuelle. Mais le fait que le synode d'une Église protestante ait pu, explicitement, refuser de fonder une prise de position sur l'enseignement des Écritures. Relisons le dernier alinea du § 4.2.1. du texte voté à Sète : « Tous aussi, nous recevons le témoignage des Écritures qui font de l'amour fidèle d'un couple homme-femme une parabole de la fidélité de Dieu pour son peuple. Mais nous n'en tirons pas tous les mêmes conséquences : pour certains, seuls de tels couples peuvent être bénis liturgiquement, tandis que pour d'autres, la bénédiction de Dieu ne saurait être liée à l'orientation sexuelle. »

Autrement dit, le synode de Sète a simultanément exprimé ici une vision assez clairement, biblique du couple et de la conjugalité, du sens spirituel de l'altérité des sexes, et déclaré qu'elle n'était pas

²⁵ Ce choix conditionne largement la teneur du texte soumis au débat et, donc, potentiellement, du vote final des délégués. La décision de Sète, au § 5.3, a également confié au Conseil national la nomination des équipes chargées d'accompagner les paroisses saisies de demandes de BCMS ou d'élaborer les liturgies adaptées.

contraignante pour la pratique de l'Église. Ce qui est ultimement pertinent, c'est ce que décide chacun de retenir de la notion de bénédiction divine, et de garder avant tout le souci de la « communion fraternelle » (l'expression est répétée, pas moins de huit fois, dans le texte final). Cette relativisation doctrinale est clairement de couleur libérale. La lettre d'information annonçant le thème de la bénédiction en juillet 2013 indiquait déjà : « Il s'agit d'avoir le souci des personnes et non pas de se livrer à des joutes d'arguments »²⁶. Donc, les préoccupations d'ordre pastoral doivent primer sur le débat de fond (comme s'il s'agissait de deux visées incompatibles, ce qui est contestable). Il semble bien que la recherche, théologiquement exigeante, d'une décision fidèle aux Écritures ait fait place à la quête d'un consensus minimal – bien peu prophétique, en l'occurrence, dans le contexte du « mariage pour tous » récemment légalisé en France.

Assistait-on à la démonstration de l'échec du pluralisme pour le « vivre-ensemble » d'une union d'Églises ? Le pluralisme est une notion que l'Église réformée de France avait, dans les années 70, élevé au rang de principe de vie et de fonctionnement, notamment pour concevoir la formation théologique de ses pasteurs. Il est vrai que depuis l'unité de 1938, la diversité des sensibilités théologiques faisait intégralement partie de son « ADN », de par la fusion d'unions d'Églises réformées de tendances orthodoxe et libérale²⁷.

Le texte final voté à Sète laisse percevoir une prise de distance vis-à-vis de la notion de pluralité (qualifiée de simple « juxtaposition de convictions et de pratiques ») tout comme de l'uniformité (§ 3.2). Ce qui sous-tend la communion fraternelle est plutôt la « diversité légitime ». Le texte affirme même que Dieu nous parle à travers nos différences, notamment d'interprétation des Écritures, pourvu que celles-ci partagent la conviction commune de la Seigneurie du Christ (§ 3.3) ; en elle se trouve la clef de notre unité, et non pas dans l'unanimité des convictions (§ 4.2.1).

Mais cette fois, les divergences (et pas seulement les différences) de points de vue, voire les perceptions diamétralement opposées du donné biblique²⁸ sur une question précise (le texte de Sète

²⁶ Cité par l'équipe des rapporteurs nationaux dans *Bénir... Information/Évangélisation*, n° 1-2/2014, volume 1, p. 7.

²⁷ Union refusée en 1938 par une quarantaine de paroisses des Églises Réformées Évangéliques, paroisses qui se constituèrent alors en une union distincte, l'Église Réformée Évangélique Indépendante, devenue il y a quelques années l'Église Protestante Réformée Évangélique de France (UNÉPRÉF).

²⁸ Passées d'autant plus sous silence que le processus synodal a fait l'économie d'un réel approfondissement biblique et théologique, comme on l'a vu.

évitent de parler de lectures contradictoires, ce qui est pourtant le cas) ont eu une incidence visible, aux conséquences concrètes, pratiques : accepter ou pas de célébrer une bénédiction de mariage exclura de fait telle ou telle sensibilité dans la célébration culturelle qui est censée, pourtant, rassembler l'Église ; et provoquera même le rejet de la candidature d'un pasteur par un conseil presbytéral, voire régional, qui ne partage pas ses positions sur le sujet²⁹.

Cette conséquence pratique peut remettre en cause l'unité de la communauté locale et des Églises locales entre elles (à la différence, par exemple, de la question du baptême des enfants, car baptême et pédobaptême peuvent tous deux revendiquer de solides appuis bibliques et théologiques). Les recommandations aux paroisses qui ont accompagné la décision du synode de Sète montrent bien la prise de conscience (tardive) de ce risque par le conseil national de l'ÉPUdF³⁰.

3. Perspectives. Les Attestants, combat perdu d'avance ou promesse pour l'Église ?

Les Attestants constituent donc, désormais, un mouvement parmi d'autres au sein de l'ÉPUdF. Le Conseil national en a officiellement pris acte dans sa session de juin 2016, non sans exprimer, de façon mesurée, quelques mises en garde. Le synode de Sète, choc sismique dont les répliques n'ont pas fini de secouer l'ÉPUdF³¹, aura eu le mérite de servir de catalyseur. Il a réveillé une partie de l'aile orthodoxe et évangélique de l'Église, et lui a fait prendre conscience non seulement de sa sous-représentation dans les instances institutionnelles, mais aussi de son manque de cohésion et d'organisation ; de ses carences en lieux et instruments de réflexion collective³², et en

²⁹ Certains ministres en ont déjà fait l'expérience.

³⁰ Par exemple, la demande formulée dans le courrier aux ministres et conseils presbytéraux accompagnant la décision synodale, de ne pas aborder le sujet, ni donc d'adopter une position de principe, tant que la question ne se poserait pas en pratique (c'est-à-dire qu'il faudrait attendre qu'une demande de bénédiction d'un mariage de personnes de même sexe soit adressée à l'Église pour décider de la suite à lui donner).

³¹ Je partage l'avis que la crise financière et la désaffection des paroisses constatée dans nombre de régions de l'ÉPUdF en découlent, au moins en partie. Se retirer de l'Église est une façon d'exprimer son désaccord.

³² Alors que le courant libéral dispose d'une publication, *Évangile et Liberté*, qui organise des journées de réflexion théologiques.

propositions concrètes pour l'édification et le témoignage des membres de l'Église³³.

La réouverture de la Faculté libre de théologie réformée d'Aix-en-Provence fut aussi en partie le fruit, voici un peu plus de 40 ans, d'un constat comparable : l'orthodoxie calvinienne n'avait plus, dans la formation des futurs ministres de l'ÉRF notamment, la place qui lui revenait³⁴. Mais la stratégie d'Aix-en-Provence fut celle de la rupture, et même si la faculté, désormais dénommée évangélique, a contribué à la formation de nombre de ministres de l'Église réformée³⁵, le refus de validation de son second cycle, qui allongeait le temps de formation des étudiants d'Aix voulant intégrer l'Institut Protestant de Théologie (condition pour devenir ministre de l'ÉRF), a fini par dissuader la plupart d'entre eux de s'y porter candidats. La constitution du mouvement des Attestants représente, pour sa part, une volonté d'agir non seulement au bénéfice de l'Église, mais aussi à partir d'elle.

Autre différence d'avec la Faculté d'Aix-en-Provence, les Attestants présentent une certaine diversité théologique et spirituelle par-delà le respect commun des fondamentaux de la Réforme : l'autorité de l'Écriture n'en est pas la moindre. On trouve parmi eux des sensibilités charismatiques et non-charismatiques, des calvinistes, des piétistes, des néo-luthériens, des tenants du baptême exclusif d'adultes et des pédobaptistes...

Il est certes bien trop tôt pour mesurer l'impact des Attestants sur l'évolution de l'ÉPUdF, d'autant plus qu'ils y restent minoritaires. Mais on peut, à ce jour, déjà faire quelques constats.

Les instances de l'ÉPUdF ont sans doute tiré les enseignements du processus synodal de Sète, qui souffrait de nombreuses faiblesses de forme – notamment sa rapidité, on l'a vu – et aussi de méthode : les délégués des synodes régionaux préparatoires ne pouvaient que donner un avis positif ou négatif sur chaque paragraphe d'un texte pratiquement « ficelé », ce qui renforçait l'idée d'un parcours synodal orienté dès le départ, avec la présentation parfois tendancieuse des

³³ Exception faite de quelques initiatives comme la création de la « Société (devenue association) des compagnons pour l'Évangile », au service de l'évangélisation, ou la Convention Chrétienne des Cévennes, mais cette dernière rassemble bien au-delà des membres de l'ÉPUdF.

³⁴ Pierre Courthial, co-fondateur de la faculté libre d'Aix en 1974, évoque dans son hommage à Pierre-Charles Marcel, figure historique du calvinisme en France, le rejet par un synode national de l'ÉRF, au cours des années 60, de la candidature de ce dernier (proposée pourtant par la commission académique) à la chaire de théologie systématique de la faculté de Paris. Cf. Pierre Courthial, « Lettre à un ami récemment défunt », *La Revue Réformée*, 1992/3-4, p. 4.

³⁵ Dont l'auteur de cet article, qui lui en reste profondément reconnaissant.

enjeux soulevés dans les deux numéros spéciaux d'*Information-Évangélisation*. Le contraste est net entre le cheminement qui devait aboutir au texte voté à Sète et celui des synodes (régionaux et national) suivants. Ils abordaient une question tout aussi potentiellement porteuse de conflits, à savoir l'élaboration d'une Déclaration de Foi commune (DDF) pour la toute jeune union luthéro-réformée. Même si la qualité du résultat a été diversement appréciée, le parcours synodal fut bien plus respectueux de la diversité des sensibilités. Le texte, voulu comme message adressé à la fois au monde et à l'Église, a connu pas moins de trois élaborations successives. La première édition, fruit d'une commission théologique, a été nettement refusée par les paroisses. La deuxième, entière refonte de la première, confiée à deux théologiens, a été également rejetée en l'état par la majorité des synodes régionaux, qui ont émis de nombreuses propositions d'améliorations, ce qui les a amenés à présenter une troisième version au synode national. Les Attestants ont pris part à l'ouvrage en se mobilisant dans la prière, en fournissant à leurs membres des éléments de réflexion produits par un groupe de travail créé *ad hoc* (des ateliers du Forum 2017 des Attestants étaient également consacrés à ce sujet). Ses propositions ont pu contribuer à alimenter le débat au synode national de Lille, voire inspirer certaines modifications du texte. Enfin, le processus n'est, officiellement, pas terminé, la réception de la nouvelle DDF devra faire l'objet d'une évaluation par un prochain synode national.

Il n'est guère utile de s'étendre sur les polémiques³⁶ que la naissance du mouvement des Attestants a provoquées au sein de l'Église protestante unie (dans certains cas, avant même sa naissance officielle et l'adoption de sa déclaration d'intention, le 16 janvier 2016 !). La question critique à laquelle il vaut bien plus la peine de tenter une réponse est celle qui fut posée à des membres de l'ÉPUdF (et notamment des pasteurs) qui ont fait état de leur désaccord avec la décision du synode de Sète : « Pourquoi restez-vous membre de l'Église protestante unie ? ». Elle émanait de ceux qui approuvaient la décision synodale tout comme de ceux qui, dans d'autres unions d'Églises, la déploraient. Pour les premiers, le mouvement naissant des Attestants était facteur de division, parce qu'il refusait selon eux la

³⁶ Notamment, les accusations portées aux adversaires de la BCMS de déloyauté envers l'Église et son synode, de lecture « fondamentaliste » ou « littéraliste » des Écritures, voire d'homophobie... Plus récemment, le pasteur L. Schlumberger, ancien président du Conseil national de l'ÉPUdF, voyait dans la création des « Attestants » un réveil de la « vieille tentation protestante » : « Les oppositions stériles entre courants... les concurrences mortifères entre lignes théologiques » (*Réforme*, n° 3797 du 11 avril 2019, p. 14).

légitimité du synode. Pour les autres, les Attestants ne pouvaient que servir de caution à la dérive que la décision de Sète révélait, en renforçant l'illusion que la diversité théologique était toujours respectée dans l'Église protestante unie : « À quoi bon rester vigilant une fois le voleur entré dans la bergerie ? N'est-ce pas lui offrir toutes les brebis en pâture ? », écrivait Jean-Yves Peter, pasteur de l'Église Protestante Réformée Évangélique³⁷.

L'image de la responsabilité du berger envers le troupeau qui lui est confié peut appuyer le raisonnement inverse de celui de J.-Y. Peter : c'est précisément par fidélité à cette responsabilité que des pasteurs tentés de démissionner y ont renoncé, pour ne pas abandonner la bergerie au voleur... Cette volonté n'est pas restée lettre morte : comme on l'a vu, les Attestants se sont sérieusement impliqués dans le processus synodal consacré à l'élaboration de la Déclaration de Foi de l'ÉPUdF³⁸. Un site animé par une dizaine de pasteurs membres du mouvement, *1001questions.fr*, très fréquenté, répond à de nombreuses interrogations des internautes sur la Bible, la foi et la vie chrétiennes. Un forum, au début de chaque année, est organisé à Paris sur des thèmes à la fois théologiques et pratiques (par exemple, en 2018, sur les conditions de croissance de l'Église, et en 2019, sur la lecture de la Bible, en prévision, précisément, du prochain sujet soumis aux synodes). La publication de fiches d'animation est en cours, à l'usage des groupes de prière ou des Églises de maison. Les Attestants entendent contribuer ainsi à faire vivre la diversité théologique et spirituelle constitutive de l'ÉPUdF³⁹, mais sans accepter que l'indispensable communion fraternelle ne serve que d'alibi confortable au relativisme doctrinal. Lequel mène à l'impossibilité de dire ensemble, en Église, une parole forte, prophétique au monde.



Annexe en pages suivantes

³⁷ « Lettre aux Attestants » du 28 septembre 2015.

³⁸ Les comptes rendus des synodes régionaux consacrés à ce thème publié dans *Réforme* (n° 3692 du 9 février 2017) et celui du synode national de Lille en 2017 (*Réforme*, n° 3712 du 27 juin 2017, p. 6) donnent un écho de leur participation.

³⁹ Tout comme d'ailleurs le mouvement R3, qui a choisi une couleur symbolique, en intitulant sa déclaration fondatrice « Manifeste bleu ». Pour indiquer qu'il s'inscrit comme une mouvance parmi d'autres dans la polychromie des Églises réformées en Suisse.

Annexe :
**Déclaration d'intention adoptée par
le congrès fondateur des Attestants
réuni à Paris, le 16 janvier 2016**

ATTESTER POUR LE CHRIST

Nous, membres, responsables et pasteurs de l'Église Protestante Unie de France désireux de concourir à la mission qu'elle a reçue du Seigneur, et ce malgré les profonds désaccords qui s'expriment notamment depuis la décision du synode national de Sète, déclarons :

- nous réjouir de ce que notre Église a choisi un élan dynamique avec *Écoute ! Dieu nous parle...* et proposé d'être résolument une « Église de témoins »,
- constater le nombre croissant de personnes qui cherchent Dieu et sont en quête de sens et de vérité pour leur vie,
- que la rencontre entre les anciens et les nouveaux dans nos Églises nécessite l'expression d'une affirmation claire de notre foi en Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, fidèle à l'héritage reçu des Apôtres afin de vivre concrètement l'unité dans la diversité,
- percevoir un profond besoin dans nos paroisses de retrouvailles heureuses avec une lecture à la fois instruite et priante de la Bible, et d'ouverture au projet de Dieu pour l'Église suscité par l'Esprit Saint.

En raison de ces convictions, nous proposons :

- que se fédère, dans l'ÉPUdF, un mouvement de chrétiens attestant leur foi en Jésus-Christ Seigneur et Sauveur, soucieux de l'autorité souveraine de la Parole biblique pour la vie des croyants, priant pour le renouveau de cette foi au sein de l'Église protestante unie de France, et œuvrant pour la croissance de l'Église,
- que ce mouvement puisse :
 - créer des événements et des réseaux ;
 - fournir des moyens de formation et de communication ;

- pour susciter et accompagner ce désir et cet appel missionnaire, alliant vie spirituelle et fraternelle, lecture renouvelée de la Bible et aptitude à penser et témoigner de sa foi,
- que ce mouvement contribue activement aux réflexions théologiques, expériences d'Église, et instances décisionnelles de l'ÉPUdF.

Conscients du fait qu'un tel mouvement appelle de ses vœux un réveil, nous pensons qu'il ne peut puiser son origine que dans la prière et dans l'Esprit Saint. En réaffirmant les bases de la Réforme (*Sola Gratia, Sola Fide, Soli Deo Gloria, Solus Christus, Sola Scriptura*), nous aspirons à retrouver une pratique des ministères qui valorise la diversité des dons accordés aux membres de nos Églises, et suscite un peuple, témoignant de sa foi, qui serve le Christ dans et hors de l'Église.

